

02/08/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, lundi, le 2 août 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 35 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021
5. Questions du public (tout sujet d'intérêt municipal)
6. Rapport de la directrice générale
7. Rapport des membres du Conseil
8. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
9. Correspondance du mois de juillet
10. Administration
 - 10.1 Acceptation des salaires et des comptes
 - 10.2 États financiers sommaires cumulatifs – juin et juillet 2021
 - 10.3 Modification des résolutions no 2021-171 et 2021-207
Destruction de documents
 - 10.4 Transfert budgétaire
 - 10.5 Signataire autorisé SAAQ
 - 10.6 Changement de représentant CLICSEQR
 - 10.7 Résolution pour signataires autorisés pour entente gravière
11. Travaux publics
 - 11.1 Octroi de contrat - qualité des matériaux (FIMEAU)
 - 11.2 Embauche d'un mécanicien
12. Urbanisme et développement du territoire
 - 12.1 Dérogation mineure 2021-07-0001
 - 12.2 Vente du lot 4 069 707 – Marie-Ève Flibotte et Annik Vlachos
13. Sécurité publique
 - 13.1 ~~Adoption du programme pour l'installation, inspection et entretien des prises d'eau sèche de la Régie Incendie des Rivières. (REPORTÉ)~~
14. Divers et affaires
15. Information des membres du conseil
16. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
17. Levée de l'assemblée

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-219 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

#3 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-220 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-221 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

5 QUESTIONS DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

Mise au point au sujet du nouveau chemin qui mène à l'intersection du chemin Roy Sud et du chemin St-Gérard dans le secteur de St-Gérard.

#6 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Cloutier est entrée en poste le 19 juillet 2021, son rapport sera fait à la prochaine séance ordinaire.

#7 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU MAIRE

Conseillers

- Rencontre concernant le projet de transfert du camion incendie
- Ateliers de travail du Conseil municipal
- Séances de Conseil
- Rencontre pour la réfection de la route 257
- Rencontre Comité Weedon en fête
- CCU
- Rencontre Corporation Sports Loisirs Weedon
- CREE
- Rencontre avec le comité du Domaine de la Sapinière
- Travaux d'améliorations au Centre culturel

Maire

- Rencontres MRC
- Rencontre Régie incendie
- Soulignement des anniversaires de 2 centenaires au CHSLD
- Rencontre avec le comité du Domaine de la Sapinière

#8 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Selon l'article 176.2.2 du Code municipal, Monsieur le maire dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur général. Ce document sera diffusé sur le territoire de la Municipalité.¹

#9 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, fait le dépôt des correspondances du mois de juillet 2021.

#10 ADMINISTRATION

#10.1 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-222

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **157 578.52 \$** et est détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	7 190.78 \$
Opérations courantes à payer :	<u>150 387.74 \$</u>
Sous total	157 578.52 \$
Salaires payés :	<u>114 919.51 \$</u>
Grand total :	272 498.03 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 07-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#10.2 ÉTATS FINANCIERS - SOMMAIRES CUMULATIFS DE JUIN ET JUILLET 2021

Monsieur le maire, Eugène Gagné, commente les différents états financiers cumulatifs de juin et juillet 2021.

#10.3 MODIFICATION DES RÉSOLUTION # 2021-171 ET # 2021-207 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 2021-171 et 2021-207 *Destruction de documents* ont été adoptées lors de séances antérieures ;

CONSIDÉRANT QUE, dans ces résolutions, le nom de la firme ayant obtenu l'octroi de ces 2 contrats est la firme *Shred-it* ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Déchi-tech Mobile* a effectué les deux contrats ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'avoir mentionné la firme *Shred-it* était une erreur n'étant pas le plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-223

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'il y a lieu de modifier les résolutions numéros 2021-171 et 2021-207 en accordant les deux contrats de destruction de documents à la firme *Déchi-tech Mobile*.

ADOPTÉEⁱⁱ

#10.4 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2021, une somme totalisant 10 000\$ a été réservée au poste budgétaire numéro 02-470-00-330 *Communication / Mouvement j'y participe* ainsi qu'au poste budgétaire 02-470-00-419 *Responsable des matières résiduelles* pour 5 000\$ chacun ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité s'est désisté du *Mouvement J'y participe* pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-224 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU' il y a lieu d'autoriser le transfert de 5 000\$ du poste budgétaire numéro 02-470-00-330 *Communication / Mouvement j'y participe* au poste budgétaire numéro 02-451-22-446 *Écocentre*.

QU' il y a lieu d'autoriser le transfert de 5 000\$ du poste budgétaire numéro 02-470-00-419 *Responsable des matières résiduelles* au poste budgétaire numéro 02-451-22-446 *Écocentre*.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

#10.5 SIGNATAIRE AUTORISÉ SAAQ

2021-225 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Weedon, puisse, par les présentes, signer pour et au nom de la Municipalité de Weedon tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE^{iv}

#10.6 CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT CLICSÉQR

2021-226 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Weedon, soit autorisée et responsable des services électroniques pour le numéro d'entreprise #8831851637. Ayant également un accès total au contenu des services en ligne de Revenu Québec, ClicSÉQR, en remplacement de madame Claudia Latulippe.

Marie-Claude Cloutier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Eugène Gagné
Maire

Pierre Bergeron
Conseiller siège #1

Daniel Sabourin
Conseiller siège #2

Vacant
Conseiller siège #3

Daniel Groleau
Conseiller siège #4

Maylis Toulouse
Conseillère siège #5

Denis Rondeau
Conseiller siège #6

ADOPTÉE^v

#10.7 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE LA GRAVIÈRE

2021-227

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Eugène Gagné, maire, et Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Weedon, soient autorisés à signer une nouvelle entente avec les nouveaux propriétaires de l'utilisation de la gravière située sur le lot 3 903 268 dans le 2^e rang sud à Weedon.

ADOPTÉE

#11 TRAVAUX PULICS

#11.1 OCTROI DE CONTRAT - QUALITÉ DES MATÉRIAUX (FIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à une demande de prix pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux d'infrastructures sur la 3^e et 7^e avenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois offres de laboratoires ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-228

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le prix le plus bas conforme (en caractères **gras**), parmi les offres reçues, soit et est retenu, à savoir SOLMATECH, pour un montant de 29 992.36\$ taxes incluses.

Fournisseurs	Prix (taxes incluses)
SOLMATECH	29 992.36\$
EXP	31227.21\$
ENGLOBE	32305.68\$

QUE la directrice générale, Madame Marie-Claude Cloutier est autorisée à signer l'offre de service ;

QUE les sommes engagées soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-412-00-444 en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

ADOPTÉE^{vi}

#11.2 EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN

2021-229

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder à l'embauche de Monsieur Ismael Baillargeon à titre de mécanicien, conditionnellement à un examen médical respectant les exigences préalables à l'emploi et ce, à compter du 16 août 2021, à raison de 40 heures semaine (temps complet) et comportant une période de probation de 800 heures tel que décrit dans l'entente jointe à la convention collective.

D'autoriser la directrice générale, Madame Marie-Claude Cloutier et monsieur le maire, Monsieur Eugène Gagné, à signer tous les documents en lien avec cette embauche.

ADOPTÉE^{vii}

#12 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#12.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-07-0001

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-07-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'immeuble situé au 1768, chemin Gaudreau à Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'implantation en marge avant de la construction d'une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant pour la zone RIV-10 est de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QU' un plan d'implantation a été déposé à l'inspecteur municipal lors de l'émission du permis de construction avec une marge prévue de 5.15 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents exigés lors de la demande de permis ont été fournis à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la fondation, une erreur de bonne foi est survenue pour l'implantation de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation se trouve à une distance variant de 4.3 à 4.6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus et les délais actuels pour corriger cette situation sont majeurs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge cette dérogation comme étant mineur ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-230

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation portant le numéro 2021-07-0001.

ADOPTÉE^{viii}

#12.2 **VENTE DU LOT 4 069 707 - 6^{ÈME} AVENUE – MARIE-ÈVE FLIBOTTE ET ANNIK VLACHOS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 069 707 d'une superficie approximative de 828.6 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat au montant de 14 600\$ a été déposé à la direction générale pour ce lot par Mesdames Marie-Ève Flibotte et Annik Vlachos ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale de ce lot est de 14 600\$;

CONSIDÉRANT QUE les éventuels acheteurs désirent bâtir un immeuble à logement et que le zonage le permet ;

CONSIDÉRANT QUE les frais et les honoraires de l'acte de vente seront aux acheteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à faire arpenter et piqueter le terrain à ses frais ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-231

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de vendre le lot 4 069 707 d'une superficie approximative de 828.6 mètres carrés au montant de 14 600\$ + taxes applicables à Mesdames Marie-Ève Flibotte et Annik Vlachos.

D'autoriser le maire, monsieur Eugène Gagné, et la directrice générale madame Marie-Claude Cloutier à signer tous documents en lien avec la vente de ce lot.

ADOPTÉE^{ix}

#13 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 ADOPTION DU PROGRAMME POUR L'INSTALLATION, L'INSPECTION ET L'ENTRETIEN DES PRISES D'EAU SÈCHE DE LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#14 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à mentionner

#15 INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- AGA ARLA
- Sondage CREE à compléter par les citoyens
- 13 - 14 – 15 août – Weedon en fête
- Site internet du Centre culturel / achat en lignes, etc.

#16 PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- La gravière est située à quel endroit ?
- Pourquoi engager un deuxième mécanicien ?
- Le terrain vendu est situé à quel endroit ?
- En quoi consiste la reprise du camion de pompier ?
- À quand l'accès internet haute vitesse dans le rang 2 ?

#17 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-232 À 20 h 10, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Eugène Gagné,

Maire

,

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, Secrétaire-trésorière

ⁱ Rapport du maire envoyé pour parution au Journal du HSF le 4 août par courriel.

ⁱⁱ Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-223 remise en personne à la comptable le 4 août 2021.

ⁱⁱⁱ Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-224 remise en personne à la comptable le 4 août 2021.

^{iv} Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-225 envoyée par courriel à la SAAQ le 4 août 2021 et remise au dossier de l'employé.

^v Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-226 remise au dossier de l'employé le 4 août 2021.

^{vi} Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-228 envoyée par courriel au chargé de projet de Solmatech le 4 août 2021.

^{vii} Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-229 remise à la comptable et au dossier de l'employé le 4 août 2021.

^{viii} Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-230 envoyée par courriel à l'inspecteur municipal le 4 août 2021.

^{ix} Copie conforme certifiée de la résolution no 2021-231 envoyée par courriel à l'inspecteur municipal et à la notaire Me Aubert le 4 août 2021.